

# Une plainte pour harcèlement contre Pascal Baurain

**Saint-Ghislain** Ce dépôt de plainte fait suite à une décision de collège communal.

Le torchon brûle plus que jamais entre la majorité socialiste saint-ghislainoise et le chef de file de l'opposition, Pascal Baurain (CDH). Ce dernier a en effet été entendu par la police judiciaire fédérale (PJF) en mai dernier. Le collège communal a déposé une plainte contre lui pour harcèlement.

*“Durant une heure et demie, la police m’a posé toute une série de questions. J’étais surpris d’apprendre qu’une plainte avait été déposée contre moi, même si j’en avais eu vent via les PV du collège, explique Pascal Baurain. La PJF m’a présenté cinq annexes sur lesquelles le bourgmestre se fonde pour déposer une plainte à mon encontre.”*

## Sur les réseaux sociaux

Il s’agit de publications sur le réseau social Facebook et ayant trait au conseil de police de la zone de police boraine, à son gala de fin d’année, au conseil communal de Saint-Ghislain. Un tract du groupe d’opposition, qui sera présenté aux prochaines élections (Osons !) et sur lesquelles apparaissent deux personnes, employées par la ville, est aussi dans le collimateur.

*“Il est souvent refusé d’acter in extenso*

*les interventions des uns et des autres dans les PV du conseil communal ou de police. Nous avons donc pris l’habitude d’informer la population via les réseaux sociaux. J’ai dû m’expliquer sur plusieurs publications, sur des propos tenus à l’encontre du collège. Lorsque l’on voit le motif de la plainte, je trouve cela assez hallucinant. Cela signifie que l’on n’a plus la possibilité de s’exprimer librement, démocratiquement.”*

## Baurain dénonce une cabale

Et d’ajouter : *“En conseil communal, il n’est pas rare que le bourgmestre coupe purement et simplement mon micro, après avoir fictivement comptabilisé les prises de parole, alors que d’autres conseillers prennent la parole à plusieurs reprises sans que l’on ne dise rien. C’est assez révélateur de la manière dont le collège souhaite traiter mon expression.”*

Le conseiller estime désormais qu’il y a une cabale politique à son encontre et envers les membres de son groupe, Osons ! A l’issue

de son audition par la PJF, Pascal Baurain a demandé quelques devoirs complémentaires, mais ne sait pas encore quelle suite sera apportée au dossier. De son côté, le bourgmestre Daniel Olivier (PS) ne souhaite pas faire de commentaire, précisant simplement qu’il s’agissait d’une décision de collège et non d’une décision personnelle.

**Emeline Berlier**

**“La PJF m’a présenté cinq annexes sur lesquelles le bourgmestre se fonde pour déposer une plainte à mon encontre.”**

**Pascal Baurain**  
Chef de file  
de l’opposition (CDH)